Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-02-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

Séance du 12 juin 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

N°2- ADMINISTRATION GENERALE

Territoire d'Énergie 64 : désignation des délégués

Rapporteur :

M. le Maire

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Mirentxu Largounez conseillère municipale à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 5 juin 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Ainara Sistiaga, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-02-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

N°2– ADMINISTRATION GENERALE

Territoire d'Énergie 64 : désignation des délégués

M. le Maire, expose :

Par délibération n°14 en date du 3 avril 2026, le Conseil municipal a procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat Territoire d'Énergie 64 (Serge Peyrelongue en titulaire et Monique Labattut en suppléant).

Toutefois, la commune doit désormais être représentée par un délégué par tranche entamée de 5 000 habitants, soit en l'espèce quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants.

Il convient en conséquence de retirer la délibération susvisée afin de procéder à la désignation du nombre requis de représentants.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de retirer la délibération n°14 du 3 avril 2026 relative à la désignation des délégués,

- de désigner les 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter la commune au sein du syndicat Territoire d'Énergie 64.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 4 juin 2026,

- retire la délibération n°14 du 3 avril 2026 relative à la désignation des délégués,

- désigne les 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter la commune au sein du syndicat Territoire d'Énergie 64, ainsi qu'il suit :

Titulaires :

- Serge Peyrelongue
- Jean Helou
- Charlotte Loubet-Latour
- Mirentxu Largounez

Suppléants :

- M. le Maire
- Monique Labattut
- Nathalie Morice
- Manuel de Lara

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-02-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)